

## Quels produits et où les trouver...

L'Isère a une agriculture diversifiée  
et des savoir-faire d'artisans pour tous  
les métiers de la gastronomie.



Régalons-nous de fraises, abricots, cerises, kiwi,  
nectarines, pêches ou framboises. Cuisinons selon  
la saison courges, choux, carottes, pommes de terre,  
poireaux, courgettes, aubergines ou tomates.

Agneaux, et bœufs procurent une savoureuse viande  
et du lait. Fromages ou yaourts sont élaborés avec  
les laits de vache ou de chèvre.

Le blé se transforme en farine travaillée par  
les boulangers de l'Isère. Les artisans vous proposent  
charcuteries et spécialités locales ou même poisson  
fumé.

### Les produits sont en vente :

- ▶ Dans vos supermarchés de l'Isère qui font  
la promotion des produits locaux
- ▶ Chez votre artisan boucher, charcutier,  
traiteur, boulanger, brasseur
- ▶ Directement à la ferme

Retrouvez la liste de nos produits ainsi que les  
produits AOP et IGP et les magasins qui les accueillent  
sur [www.ishere.fr](http://www.ishere.fr)

## L'Isère c'est aussi des AOP et des IGP



Ce territoire est riche en produits alimentaires  
reconnus au niveau européen par des signes  
officiels de qualité et d'origine qui garantissent  
un savoir-faire en lien avec notre terroir :

### Les Appellations d'Origine Protégée

La noix de Grenoble AOP 

Le bleu du Vercors Sassenage AOP 

### Les Indications Géographiques Protégées

Les vins IGP Isère 

Le fromage Saint Marcellin IGP 

Le génépi des Alpes IGP 

Les ravioles du Dauphiné IGP label rouge 



L'utilisation de la marque **is(h)ere** et son attribution sont encadrées par  
une charte des bonnes pratiques signée avec l'INAO, instance qui  
accompagne et valide la reconnaissance des signes officiels de qualité.

« Cette charte vise à encadrer les conditions de coexistence de la  
marque « **is(h)ere** » (et donc des produits en bénéficiant) avec la  
politique des signes officiels de qualité et plus particulièrement avec les  
AOP/IGP dont le nom (géographique ou dans certains cas traditionnel)  
bénéficie d'une protection et est attaché au respect d'un cahier des  
charges défini et contrôlé sous la responsabilité des autorités françaises.

Cette charte vise à éviter les confusions entre les deux types de  
démarche, tout en permettant tant la promotion des signes officiels de  
qualité isérois que celle des produits portant la marque. »

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.  
A consommer avec modération



## Je soutiens l'agriculture de l'Isère !



Marque créée par le pôle agroalimentaire de l'Isère qui associe :





*La marque  
des produits agricoles  
et agroalimentaires  
de l'Isère*



*La garantie d'un produit  
en provenance de l'Isère*



*Une juste rémunération  
de l'agriculteur*



- 1 issus d'une ferme iséroise ou élaborés à partir de produits agricoles du territoire.
- 2 qui garantissent une juste rémunération au producteur.
- 3 qui respectent les bonnes pratiques d'élevage et le bien-être animal ainsi que la maîtrise des produits et traitements des cultures.

La garantie d'un agrément donné par un comité constitué d'agriculteurs, artisans, commerçants, restaurateurs et d'associations de consommateurs, qui représentent toutes les filières agricoles et agroalimentaires de l'Isère.



- ▶ **Les fruits, les légumes ou les céréales ont été cultivés en Isère.**
- ▶ **La viande et le lait proviennent d'élevages isérois.**
- ▶ **L'atelier de fabrication est situé en Isère.** Les artisans et entreprises agroalimentaires s'engagent à utiliser des fruits, des légumes, de la viande et du lait issus des exploitations agricoles de l'Isère pour réaliser leurs productions.

Les magasins, les artisans ou les industriels qui soutiennent ou demandent cette marque **s'engagent à payer leurs achats de produits agricoles en prenant en compte les coûts de production.**

Une démarche qui permettra d'aider les agriculteurs isérois à vivre de leur travail et facilitera le maintien d'exploitations agricoles en Isère.

*Des audits de contrôle*

Un cabinet d'audit indépendant vérifie :

- la provenance iséroise des produits
- les conditions de rémunération du produit agricole